

Cote du document: EB 2021/132/R.21/Add.1  
Point de l'ordre du jour: 12 b) iii) a)  
Date: 25 mars 2021  
Distribution: Publique  
Original: Anglais

**F**



Investir dans les populations rurales

## **Observations du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA sur le programme d'options stratégiques pour la République du Soudan**

### **Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration**

#### Responsables:

#### Questions techniques:

**Indrakumaran Naidoo**  
Directeur  
Bureau indépendant de l'évaluation du  
FIDA  
téléphone: +39 06 5459 2274  
courriel: i.naidoo@ifad.org

**Fumiko Nakai**  
Responsable principale de l'évaluation  
téléphone: +39 06 5459 2283  
courriel: f.nakai@ifad.org

#### Transmission des documents:

**Deirdre Mc Grenra**  
Cheffe  
Gouvernance institutionnelle  
et relations avec les États membres  
téléphone: +39 06 5459 2374  
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent trente-deuxième session  
Rome, 19-21 avril 2021

---

Pour: **Examen**

## I. Observations d'ordre général

1. Le Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (IOE) a réalisé une évaluation de la stratégie et du programme de pays (ESPP) pour la République du Soudan couvrant la période 2009-2018. Les objectifs de l'ESPP étaient d'évaluer les résultats et la performance du programme de pays du FIDA et de formuler des conclusions et des recommandations destinées à orienter les modalités futures du partenariat entre le FIDA et le Gouvernement soudanais. Les conclusions et les recommandations de l'ESPP ont été présentées et discutées au cours d'un atelier en ligne organisé en juin 2020, auquel ont participé le FIDA et des responsables du Gouvernement soudanais.
2. Il ressort de l'ESPP que le portefeuille a permis d'obtenir de très bons résultats dans plusieurs domaines majeurs, comme la production végétale et animale et la gestion des ressources naturelles, et qu'il a eu des retombées considérables en matière de capital humain et social et d'autonomisation des communautés rurales et des femmes. En particulier, le portefeuille a contribué à atténuer les conflits liés aux ressources naturelles, en renforçant et en promouvant les institutions communautaires et les mécanismes de règlement des litiges. En revanche, la durabilité des avantages s'est avérée mitigée: elle a été positive dans certains domaines (comme les infrastructures et les institutions communautaires), mais s'est révélée moins satisfaisante dans des domaines qui nécessitent des ressources et un engagement de la part du Gouvernement (comme les infrastructures à grande échelle). En outre, l'évaluation a montré que le FIDA aurait pu promouvoir des partenariats plus solides et investir davantage dans la gestion des savoirs et le travail d'analyse pour tirer parti des acquis et contribuer à leur transposition à plus grande échelle.
3. L'évaluation a donné lieu aux recommandations suivantes:
  - i) déterminer les possibilités de partenariat et de cofinancement afin de reproduire à plus grande échelle les résultats obtenus, notamment: explorer les possibilités de cofinancement pour les programmes intégrés (par exemple, en fonction des besoins concernant les infrastructures de base, comme l'eau et les routes); renforcer les partenariats avec les acteurs non étatiques et les organismes de développement; recentrer l'attention sur l'incidence au niveau des institutions et des politiques pour promouvoir la finance inclusive;
  - ii) veiller à une stratégie de ciblage inclusive et différenciée, en portant une attention accrue aux mesures à prendre pour faire participer plus efficacement les communautés pastorales et les ménages vulnérables;
  - iii) appuyer le développement des capacités institutionnelles des principaux organismes publics de contrepartie à l'échelle locale et au niveau des États, tout en établissant des liens plus solides avec les projets financés par le FIDA;
  - iv) énoncer clairement, dans les stratégies de pays et de projet, la théorie du changement qui sous-tend l'impact escompté sur la pauvreté, à savoir: réduction de l'insécurité alimentaire, de la malnutrition et de la pauvreté;
  - v) renforcer la plateforme de gestion des savoirs pour les projets financés par le FIDA;
  - vi) renforcer la capacité du FIDA à participer plus pleinement à la supervision et à l'examen des projets, à la gestion des savoirs, à la coordination des partenariats stratégiques et à la concertation sur les politiques (notamment en ce qui a trait au soutien aux ressources humaines et techniques et à la promotion des activités hors prêts).

4. L'accord conclusif de l'ESPP a été signé par le FIDA et le Gouvernement soudanais et figure à l'appendice VI du nouveau programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP).
5. Le nouveau COSOP pour la période 2021-2027 tombe à point nommé, compte tenu également du nouveau contexte politique. Le nouveau COSOP propose une analyse solide du contexte, en particulier dans l'étude contextuelle relative aux Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (appendice IV). En revanche, IOE estime qu'à certains égards, le COSOP aurait pu mieux rendre compte des résultats, conclusions et recommandations de l'ESPP, et davantage mettre à profit l'expérience et les réalisations du FIDA décrites dans l'ESPP. Par exemple, la description de l'avantage comparatif du FIDA (paragraphe 20) ne rend pas suffisamment compte des atouts du FIDA dans le pays (notamment en ce qui concerne la gestion et la gouvernance des ressources naturelles, l'amélioration de la production végétale et animale, le développement communautaire et l'autonomisation des femmes), alors que l'appui du FIDA aux activités de développement des filières est relativement récent.
6. IOE sait que, par son format, le COSOP peut difficilement aborder en détail certaines questions. On trouvera ci-après quelques observations particulières qui méritent d'être prises en compte dans l'exécution du COSOP, ainsi que dans la conception et la mise en œuvre des projets.

## II. Observations particulières

7. **Stratégie de ciblage (paragraphe 22).** Les « défis spécifiques à relever pour atteindre les éleveurs nomades » sont bien mentionnés, mais il aurait été utile de poser quelques principes et des réflexions stratégiques de base sur la façon de surmonter ces défis. Ce point concerne la recommandation ii) de l'ESPP (paragraphe 3 ci-dessus), qui repose sur le constat que les enseignements tirés des projets antérieurs à propos de l'action menée auprès des communautés pastorales n'ont pas été suffisamment pris en compte dans un projet en cours au moment de l'évaluation. De même, la stratégie visant à atteindre et à autonomiser les femmes – domaine dans lequel le FIDA dispose d'une vaste expérience – n'est pas explicitement abordée dans la section concernée. Des méthodes de ciblage adaptées et différenciées, fondées sur une analyse diagnostique solide, devront être élaborées lors de la conception des projets.
8. **Objectifs stratégiques et cadre de gestion des résultats du COSOP.** Les objectifs stratégiques (paragraphe 24 et 25) sont globalement pertinents, mais le premier objectif stratégique<sup>1</sup> aurait pu être davantage explicité et présenter clairement les leviers d'action et les articulations entre les différents éléments du programme de pays. De même, les objectifs stratégiques ne rendent pas suffisamment compte des investissements substantiels alloués à la gestion et à la gouvernance des ressources naturelles dans le dernier projet en cours, qui porte sur les changements climatiques, mais aborde également d'autres questions. Il serait utile d'envisager une réflexion plus approfondie au sujet des indicateurs du cadre de gestion des résultats du COSOP et de les affiner au regard, d'une part, de leur articulation avec les objectifs stratégiques correspondants et, d'autre part, de leur clarté et de leur applicabilité à des fins de mesure réaliste (par exemple, « [les ménages ruraux ont] accès à des aliments riches en nutriments et adoptent de meilleures pratiques nutritionnelles », ou encore 60% des personnes

<sup>1</sup> « Renforcer la résilience des populations rurales vulnérables et de leurs systèmes de production face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et aux changements climatiques, en mettant l'accent sur les bonnes pratiques agricoles et les infrastructures rurales villageoises telles que les pistes rurales et les systèmes d'irrigation. » L'objectif mentionne également les effets escomptés suivants: « i) les ménages ruraux adoptent une agriculture climatiquement rationnelle; ii) les ménages ruraux ont accès à des aliments riches en nutriments et adoptent de meilleures pratiques nutritionnelles ».

interrogées indiquent que le nombre de litiges concernant l'utilisation des terres et des ressources naturelles a diminué).

9. **Renforcement des capacités (paragraphe 31).** La proposition relative au renforcement des capacités prévoit de fournir au secteur public – en l'occurrence, le personnel concerné des ministères de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques et de l'économie – les moyens d'élaborer des politiques, des cadres réglementaires et des fonctions de suivi-évaluation des projets. Ce point concerne la recommandation iii) de l'ESPP, qui préconise le renforcement institutionnel dans les organismes publics de contrepartie, au-delà des équipes de projet, et la consolidation des liens institutionnels dans les projets, selon une vision à long terme et une optique de durabilité. La description fournie dans le COSOP est plutôt vague et générale. Il aurait été utile d'examiner précisément où et dans quel but des points d'entrée concrets pouvaient être envisagés.
10. **Partenariats stratégiques.** Le paragraphe 38 et l'appendice VIII présentent une liste relativement longue des partenaires proposés, mais il aurait été utile de développer les éléments suivants: collaboration potentielle avec des acteurs non étatiques, en lien avec la recommandation i) de l'ESPP; possibilités de partenariats stratégiques (par exemple, avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Programme des Nations Unies pour l'environnement) en ce qui concerne la gestion et la gouvernance des ressources naturelles, domaine dans lequel le FIDA possède une solide expérience et qui est fortement mis en avant dans le dernier projet en cours.

### III. Observations finales

11. IOE salue de nouveau la vaste collaboration entre le FIDA et le Gouvernement soudanais dans le cadre de l'ESPP, ainsi que le travail accompli dans l'établissement du COSOP.